

PROTCOLE SANITAIRE de la LOKMDA

CHAMPIONNAT DE LIGUE KL à ARGELES/MER (66)
7 et 8 Novembre 2020

□ Préambule

Ce protocole ne se soustrait pas aux mesures édictées par les Préfets de départements et les municipalités, en particulier si la manifestation est organisée dans une zone de circulation active du virus. Ainsi, chaque organisateur est tenu de s'informer des mesures complémentaires spécifiques en vigueur sur son territoire.

1) L'Organisateur

Le PHOENIX ARGELESIEN s'engage à utiliser tous les moyens disponibles pour mettre en place et faire respecter les mesures énoncées ci-après:

- 1 - afficher dans la salle plusieurs posters rappelant les gestes barrières.
- 2 - faire respecter la jauge maximale de personnes admissibles en simultanément dans la salle soit 300 personnes (public , combattants et organisation confondus) .
- 3 - s'assurer auprès du propriétaire de la salle (ou du lieu prévu) de la confirmation de la faisabilité de la manifestation au moins 5 jours avant la date prévue.
- 4 - s'assurer du bon état de santé de son équipe d'organisation , et d'écarter systématiquement toutes personnes symptomatiques .
- 5 - être une valeur d'exemple dans l'application des gestes barrières dans pour son équipe que pour d'éventuels intervenants extérieurs .
- 6 - faire appliquer les règles générales d'organisations communes à toutes les manifestations sportives.
- 7 - doit prévoir une heure d'arrivée du public suffisamment anticipée pour organiser le placement sans attroupement des spectateurs. Si des groupes venant collectivement peuvent être placés sur des sièges contigus, l'espace d'un siège vide doit séparer les groupes ou individus venus séparément.
- 8 - s'assurer d'afficher les tableaux des rencontres de façon espacée et dans des lieux évitant que les personnes ne s'agglutinent autour (exemple : séparation par enceinte).
- 9 - s'assurer que les espaces entre les surfaces de combat sont espacées de 6 mètres

Pour Rappel : A ce jour , les disciplines de la FFKMDA sont autorisées en compétition et le port du masque n'est pas obligatoire pour les participants pendant l'activité (combattants).

2) le Référent COVID Organisation

Le Phoenix Arlésien désignera un référent COVID pour la manifestation, il sera chargé de veiller au respect des consignes sanitaires générales sur l'ensemble du site de la manifestation et à leurs bonnes applications .

Il sera également l'interlocuteur privilégié sur ce domaine du superviseur général de la Ligue.

3) Le Superviseur General

Mission : Le superviseur de la manifestation, en collaboration avec le référent COVID, veille à la mise en œuvre des consignes présentes dans ce document.

De plus, Il est personnellement tenu de faire respecter les mesures spécifiques qui concernent la pratique sportive dans et autour de la , ou des , surfaces de combat (juges, entraîneurs et les combattants).

En cas de non-respect du protocole, il devra faire un rapport circonstancié et l'adresser à la fédération sous 24h.

Il transmet sous 24h le PV de manifestation à la Fédération

Règles générales:

a. Port du masque

Toutes les personnes de + de 11 ans doivent porter un masque à l'exception des combattants dès lors qu'ils sont sur la surface de combat. Le port du masque n'est pas imposé à l'arbitre central, il a cependant la possibilité de porter un masque, qui devra être changé pour chaque combat.

Si un entraîneur a plusieurs athlètes dans la journée, il devra changer de masque à chaque assaut.

Toutes personnes associées à l'organisation de la manifestation doivent porter un masque.

b. Gel hydro alcoolique

Du gel doit être positionné à l'entrée de la salle, sur les tables des juges, dans les coins des tatamis, sur la table du superviseur et à la buvette s'il y en a une, et dans tout lieu utile.

c. La pesée

Elle devra être organisée dans un espace aéré et suffisamment grand pour respecter les distanciations physiques.

En cas de déroulement de la pesée dans un espace clos, 3 personnes maximum peuvent être présentes dans la salle en même temps (2 officiels + le combattant) ; en cas de pesée dans un grand espace, la limite de 3 personnes ne s'applique pas mais les distanciations physiques doivent être maintenues (1mètre au moins entre chaque personne).

Du gel hydro alcoolique doit être appliqué sur les mains de chaque combattant en entrant dans la salle de pesée.

d. Le médecin

Il pourra, à la demande expresse du superviseur et en cas de doute et après consultation, interdire l'accès au ring ou tatami de toute personne présentant des symptômes.

e. La circulation des personnes

Des sens de circulation et du barriérage doivent être mis en place pour limiter les brassages du public (accès à la buvette et aux toilettes par exemple). Autant que faire se peut la règle de distanciation d'un mètre entre deux personnes doit être appliquée.

f. Les vestiaires

Ils ne sont accessibles que pour les combattants, les entraîneurs et les officiels dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

g. La surface de combat (tatami)

Elle n'est accessible que pour les combattants, les officiels, et le médecin. Des gants, du gel et des masques doivent être à disposition sur la table du superviseur.

h. Le matériel (EPI)

Les combattants doivent utiliser leur matériel personnel, qui doit être en bon état et sera validé par l'arbitre. Ce matériel doit respecter les règlements fédéraux (poids, type etc.).

i. Le public

Toutes les personnes assistant à la manifestation doivent obligatoirement porter le masque et éviter les déplacements . Dans la mesure du possible les spectateurs doivent rester assis pendant l'évènement. Le respect de la jauge capacitaire imposée par les autorités doit être combiné à une gestion des distanciations adaptée.

J . La buvette / restauration

Sous réserve d'un accord d'ouverture, faire respecter les règles de distanciation physique, ne pas consommer debout devant la buvette.

K. Trophées et récompenses

Protocole de remise de récompenses : les ceintures, médailles et autres sont déposées sur une table dédiée ; les athlètes doivent se présenter à la table immédiatement après leur dernier combat, pour y recevoir leurs diplômes (si existants) et les récompenses.

Une personne dédiée à la distribution des récompenses se chargera de ces remises.

L. Traçabilité :

Les inscriptions étant gérées par le logiciel fédéral d'inscription aux compétitions, tous les participants compétiteurs sont identifiés et le suivi peut donc être mis en place en cas de problème de contamination d'un athlète.

4) Les officiels

L'arbitre devra porter des gants chirurgicaux neufs lors de chaque assauts. S'il décide de porter un masque, celui-ci devra être changé pour chaque assaut.

Les juges doivent utiliser en priorité leur propre matériel (stylos , plaquettes , compteurs manuels etc .) Dans le cas de prêt , ils seront désinfectés à chaque changement de juge.

Les superviseurs de surface doivent faire en sorte qu'un compétiteur boxe sur la même aire toute la journée, et pour cela faire des répartitions par âge et/ou discipline sur chaque aire.

